

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Numéro de marché : 14 FCS 2025

Objet : Exploitation d'un Food-Truck au cœur du campus de la Source

Date et heure limite de remise des offres

Le lundi 5 mai à 12h00

1. Préambule

▪ Acheteur :

Université d'Orléans

Direction des Affaires Financières

Représenté par Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans

Adresse :

5 Avenue du Parc Floral

Orléans Cédex 2

45067 BP 6749

Téléphone : 02 38 49 25 40

Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr

Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

▪ Date et heure limite de remise des offres :

La date limite de réception des plis est le lundi 5 mai à 12h00.

Les offres parvenant après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas examinées.

▪ Durée de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis.

▪ Pour tout renseignement :

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir poser votre question sur le profil acheteur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>).

2. Objet de la consultation

▪ Description de la prestation :

Sur le second semestre de l'année universitaire 2025/2026, l'Université d'Orléans entend réserver sur le campus d'Orléans la Source trois emplacements pour l'exploitation de restaurants mobiles de type « Food-Truck », offrant aux usagers et aux personnels sur le campus, une restauration alternative de qualité à prix abordables, sur place et à emporter, du lundi au vendredi inclus, sur les temps de déjeuner et pause des étudiants notamment.

La valeur du contrat correspond à la rémunération de l'Occupant constituée par le droit qui lui est accordé de percevoir une partie des recettes nées de l'exécution du contrat.

En ce sens, l'Occupant est tenu de verser à l'Université d'Orléans une redevance définie dans la convention d'occupation temporaire du domaine public.

▪ Description des prestations :

L'Occupant est autorisé à exercer à ses frais et risques, sur les emplacements désignés, une activité commerciale de restauration à l'aide d'un camion aménagé à cet effet, dans le respect des conditions prévues par le cadre de la consultation émanant de l'Université (cf. avis d'appel public à la concurrence) et dans la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Les nomenclatures CPV du contrat sont les suivantes :

Code CPV	Description
55000000-0 - Principal	Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail.

▪ **Lieux d'exécution :**

Le présent contrat aura comme lieux d'exécution : le campus universitaire de l'Universitaire d'Orléans la Source.

3. Procédure, forme et durée du contrat :

▪ **Procédure de passation du contrat :**

Le présent contrat est une occupation du domaine public par un commerce en application de l'article L. 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

▪ **Allotissement :**

Le marché sera divisé en trois lots correspondants aux emplacements des Food-Trucks :

- Lot 1 : Dans l'allée de la Bibliothèque Universitaire des Sciences – ICOA bâtiment EGS à côté du garage à vélo.
- Lot 2 : Devant la Maison Des Étudiants
- Lot 3 : A l'UFR Droit-Économie-Gestion, face au hall Sully

Les lots seront attribués par l'Université d'Orléans et communiqués au moins une semaine avant au titulaire.

▪ **Durée du contrat :**

La durée initiale du contrat est d'un an renouvelable tacitement une fois pour une durée identique.

▪ **Conditions de reconduction :**

Le contrat est reconductible une fois de manière tacite pour les mêmes montants et d'une durée d'un an. L'acheteur prend la décision de ne pas reconduire le contrat 1 mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours. Le titulaire ne peut pas refuser la décision de reconduction du contrat.

4. Dossier de consultation des entreprises :

▪ **Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- Avis d'Appel Public à la Concurrence et ses annexes :
 - Annexe – Plan
 - Annexes – Calendriers universitaires
 - Annexe – Fermeture de l'Université d'Orléans 2025-2026

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le profil acheteur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>) de l'Université d'Orléans.

▪ **Modifications du dossier :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard, six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les modifications non substantielles du dossier de consultation des entreprises donneront lieu à l'émission d'un nouveau dossier de consultation disponible sur le profil acheteur de l'Université d'Orléans.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

▪ **Renseignements complémentaires :**

Si les candidats ont besoin d'informations complémentaires, ils peuvent poser des questions dans la rubrique spécifique sur le profil acheteur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>) de l'Université d'Orléans. L'Université d'Orléans y publiera les réponses correspondantes, pour que l'ensemble des candidats intéressés par le marché y aient accès.

Les questions doivent être posées au maximum **8 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions soumises à l'Université d'Orléans seront publiées sur le profil acheteur, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

5. Groupement d'entreprises et recours à des tiers

▪ **Groupement d'entreprises**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande Publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la Commande Publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la Commande Publique, une même personne ne peut présenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

6. Présentation des candidatures et des offres

Le dépôt des candidatures et des offres s'effectuera simultanément.

Les candidats doivent produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Ils sont invités à renseigner un maximum de précisions et détails dans leur offre. Pour ce faire, un cadre de réponse technique est compris dans le dossier de consultation.

Les candidats sont informés que le contrat sera conclu dans l'unité monétaire de référence en France, c'est-à-dire l'euro.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français ou traduits en français.

▪ **Pièces exigées au titre de la candidature :**

Pour la présentation de leur dossier administratif, les opérateurs économiques peuvent utiliser :

- Protocole 1 : les formulaires DC1 et DC2 :

Conformément à l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à 5 et L. 2141-7 à 11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret.

Pour satisfaire ces obligations, le candidat complètera et remettra les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation.

Document complémentaire : si le candidat est en redressement judiciaire, il joindra la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Protocole 2 : le Document Unique de Marché Européen (DUME) :

En application de l'article R.2141-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés dans le dossier technique de la candidature.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement remettra un DUME.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant aux capacités desquelles le candidat a recours remettra un DUME.

Conformément à l'article R.2143-16 du Code de la Commande Publique, le DUME remis par le candidat devra être rédigé en langue française.

▪ **Pièces complémentaires exigées quel que soit le protocole choisi :**

- Les justificatifs de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat, ou attestations et certificats délivrés par les organismes compétents, prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Une copie d'attestation d'assurances ;
- Les certificats de qualification ;
- L'extrait Kbis, ou l'avis Sirene ;
- Mémoire technique présentant le projet global (comprenant : description du camion (joindre une photo), description de l'activité et des plats proposés...) ;

- Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Carte de commerçant en cours de validité ;
- Justificatifs d'identité du demandeur ;
- Contrats des employés le cas échéant ;
- Immatriculation du véhicule utilisé et attestation d'assurance ;
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire ;
- Fiche fournisseur avec un RIB.

▪ **Contenu du dossier « offre » :**

L'offre du candidat doit répondre aux spécifications de l'avis d'appel public à la concurrence. Le candidat est invité à en suivre les prescriptions, qui précisent les prestations attendues.

L'offre du candidat doit notamment et obligatoirement contenir :

Pièces	Commentaires
➤ La convention d'occupation temporaire du domaine public	Elle devra être complétée avec les informations de l'Occupant.
➤ Prévisions des prix pratiqués	
➤ Mémoire technique	Il devra comprendre la description du camion (joindre une photo), description de l'activité et des plats proposés...
➤ Origine des produits	Surgelés, frais, préparés industriellement, fait maison, matières bio ou raisonnées.
➤ Horaires d'ouverture	
➤ Autonomie énergétique	
➤ Puissance électrique souhaitée	
➤ Action en matière de gestion des déchets et de développement durable	

▪ **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

7. Conditions d'envoi des propositions

Les candidatures et les offres seront remises uniquement par voie électronique. Elles seront déposées sur le profil acheteur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>) de l'Université d'Orléans.

Les modes de transmission des plis indiqués au présent article sont obligatoires. En conséquence, toutes les propositions transmises d'une autre manière que celles imposées par le présent document ne sera pas prise en compte pour l'analyse et sera considérée comme irrégulière car ne respectant pas les exigences des documents de la consultation.

8. Analyse des candidatures et des offres

▪ Examen de recevabilité et analyse des candidatures

L'analyse des candidatures doit permettre d'évaluer la capacité des opérateurs économiques à exécuter le contrat sur toute sa durée. Les candidatures qui ne présentent pas des garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes ne seront pas retenues. En cas de groupement d'opérateurs économiques, l'appréciation des capacités financières, techniques et professionnelles est globale.

Seront exclues, les candidatures qui :

- Se trouvent dans l'une des situations énoncées aux articles L. 3123-1 à 5 du Code de la Commande Publique ;
- Sont irrecevables ou incomplètes et n'ont pas été complétées après demande de l'autorité concédante, conformément à l'article R3123-21 du Code de la Commande Publique.

Toutefois, l'autorité concédante peut demander à tous les candidats concernés de fournir les pièces ou informations complémentaires manquantes à leur dossier de candidature.

L'autorité concédante se réserve également le droit d'exclure la candidature d'un opérateur économique ayant été sanctionné au cours des 3 années précédentes par une résiliation ou ayant fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique antérieur, conformément aux dispositions de l'article L3123-7 du Code de la Commande Publique.

▪ Examen de recevabilité des offres :

Seront exclues, les offres qui sont irrégulières ou inappropriées, selon les termes des articles L. 3124-2 à 4 du Code de la Commande Publique.

▪ Critères d'attribution du marché :

Conformément aux dispositions des articles R3121-4 et R.3126-10 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu sera sélectionné en fonction des critères pondérés et énumérés ci-après.

La note globale pondérée s'exprime sur 20 points.

Critères	Pondération
Qualité de la prestation : <i>Qualité et variété des produits proposés, capacité à s'adapter en fonction de la saison, à la variété des régimes alimentaires du public (notamment végétariens) et au besoin d'apports nutritifs équilibrés, signalétique et esthétique du camion, aménagement mobile de l'espace restauration, amplitude horaire proposée.</i>	40 %
Prix pratiqués : <i>Les prix doivent tenir compte des moyens des différents publics cibles.</i>	35 %

<p>Clause environnementale : <i>Autonomie énergétique du Food-Truck, gestion des déchets et actions en faveur du développement durable, réduction des nuisances sonores et olfactives.</i></p>	<p>25 %</p>
--	-------------

Les critères sont notés : sur 10, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10, puis ramenée sur 20.

L'autorité concédante se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Elle se réserve également le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment.

▪ **Négociation :**

L'autorité concédante se réserve la possibilité de négocier, conformément à l'article L. 3121-1 et L. 3124-1 du Code de la Commande Publique.

9. Attribution du contrat

Les trois candidats ayant présentées la meilleure offre seront déclarés attributaire.

10. Voies et délais de recours

La juridiction compétente pour connaître d'un recours porté contre cette convention d'occupation temporaire du domaine public :

**Tribunal administratif d'Orléans
28 Rue de la Bretonnerie
45000 Orléans**